

Copyright - Sylvain Pongi

Plan Climat Air Énergie Territorial

Rapport à mi-parcours 2023

Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois















Sommaire

1. Cadre général

- 1.1 Contexte de l'élaboration et axes stratégiques
- 1.2 Le rapport à mi-parcours : contexte et méthode de réalisation
- 1.3 Eléments de contexte sur les premières années de mise en œuvre

2. Avancement du programme d'actions

- 2.1 Méthodologie
- 2.2 Etat d'avancement général
- 2.3 Etat d'avancement par axe

Axe 1 - Gouvernance : Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité : Le rendre plus opérationnel

Axe 2 - S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive

Sous axe 2.1 Engager les forces vives : entreprises, associations, usagers

Sous axe 2.2 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements privés

Sous axe 2.3 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables Sous axe 2.4 Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité intercommunale et communale

Sous axe 2.5 Favoriser les transports propres, les mobilités actives et solidaires

Axe 3 - Accompagner la transition agricole et alimentaire de notre territoire

Sous axe 3.1 Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation Sous axe 3.2 Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement agro climatique des écosystèmes Sous axe 3.3 Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et limiter la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique

3. Tendances d'évolution du territoire

- 3.1 Les consommations d'énergie
- 3.2 La production d'énergie renouvelable
- 3.3 Les émissions de gaz à effet de serre

4. Pistes de progrès : ajuster les dynamiques en cours

- 4.1 Les pistes de progrès et orientations du PCAET de la CCMAV
- **4.2** Synthèse des points communs à l'échelle des 5 PCAETs : des coopérations possibles



1. Cadre général

Copyright - Sylvain Pongi

1.1. Contexte de l'élaboration et axes stratégiques

En 2018, les 5 communautés de communes qui composent le Pôle Territorial Albigeois Bastides se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dans le cadre d'une démarche partagée. Cette démarche mutualisée, coordonnée par le PETR, s'est traduite par l'élaboration de cinq PCAET (un par Communauté de Communes) intégrés dans un Plan de mise en œuvre supraterritorial avec, parmi eux, un PCAET obligatoire et quatre PCAET volontaires.

Les PCAET ont été adoptés fin 2019, début 2020 par les conseils communautaires des différentes EPCI.

Suite au travail d'identification des principaux enjeux du territoire lors de la phase d'élaboration des PCAET, les grandes lignes du plan climat s'organisent autour de trois axes stratégiques :

• Mettre en place une gouvernance dans chaque EPCI et à l'échelle du Pôle, garantissant la mise en œuvre des actions, le suivi du projet et la participation des acteurs

- S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat
- Accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire.

Ces axes stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels eux-mêmes traduits dans un plan d'actions. A noter que certaines actions sont communes aux 5 PCAET et d'autres spécifiques à chaque communauté de communes



Les trois axes stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels

Gouvernance

Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité : le rendre opérationnel

S'inscrire dans une démarche TEPOS

Engager les forces vives : entreprises, associations, usagers et habitants

Accélérer la rénovation des bâtiments et logements privés

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité des EPCI et communes

Favoriser les transports propres, les mobilités actives et solidaires

Accompagner la transition agricole et alimentaire

Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation

Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement des écosystèmes

Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et limiter la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique



1.2 Le rapport à mi-parcours : contexte et méthode de réalisation

Les PCAET sont établis pour une durée de six ans et comme le prévoit le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial, « après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public » (Art. R. 229-51).

Des échanges avec les services de l'État ont apporté quelques éléments de précision sur les modalités de réalisation de ce rapport. En résumé, il s'agit ainsi de réaliser un bilan à miparcours présentant un état des lieux de la mise en œuvre du PCAET, dont la forme et le contenu sont laissés à l'appréciation des porteurs de la démarche.

A noter que tous les PCAET adoptés sont concernés par cette démarche de bilan à mi-parcours y compris les PCAET dits « volontaires ».

A partir de l'automne 2022, un travail technique a donc été engagé, de manière collective à l'échelle des 5 Communautés de Communes et avec le PETR, afin de définir une méthode de travail commune permettant de réaliser ce rapport à miparcours.

Au-delà de la production du rapport en tant que tel, ce chantier représente aussi une opportunité nous permettant d'engager une démarche qualitative pour (re)mobiliser autour de la dynamique portée au travers du PCAET mais également préparer l'évaluation à 6 ans.

Au travers de cette démarche, il s'agit ainsi de :

- Faire un point sur l'état d'avancement des PCAET portés par les 5 communautés de communes
- (Re)mobiliser les acteurs autour de la dynamique engagée (notamment élus, services et agents des communautés de communes, partenaires...)
- Réajuster si besoin certains éléments du PCAET, en particulier au niveau du plan d'actions lorsque cela s'avère nécessaire. En effet, en fonction du contexte actuel et des évolutions observées sur le territoire, certaines fiches actions peuvent être amenées à être ajustées (évolution, ajout, voire suppression d'actions en fonction du « réel » ; réflexion sur les indicateurs ; priorisation d'actions...).
- Profiter de ce travail pour préparer l'évaluation à 6 ans



Concrètement, afin d'élaborer ce rapport à mi-parcours à l'échelle des 5 communautés de communes et avec le PETR, voici les principales étapes qui ont été envisagées :

- Réalisation d'un premier bilan technique du programme d'action par les agents référents PCAET des différentes communautés de communes
 - Co-élaboration d'un tableau de suivi partagé permettant de qualifier l'état d'avancement (recueil et description des actions engagées)
 - Travail technique de récolte des informations et données sur les actions : synthèse de celles disponibles + autres remontées d'informations (en interne avec collègues, partenaires...)
 - Production d'une première analyse collective sur l'avancement, les difficultés, les nouveautés, etc.
- Organisation d'un comité de pilotage partagé avec les élus PETR et des 5 communautés de communes ayant pour objectif de :
 - Présenter des objectifs du rapport à mi-parcours,

- Présenter l'état du bilan intermédiaire « technique »
- Engager de premiers échanges sur les orientations communes
- Missionner chaque Communauté de communes sur un travail sur les actions spécifiques à chaque EPCI
- Organisation d'une réunion ou plusieurs réunions au sein de chaque communautés de communes sur les actions spécifiques (et proposition d'idées pour les actions communes)
- Organisation d'un 2^{ème} comité de pilotage partagé avec les élus PETR et des 5 communautés de communes ayant pour objectif de :
 - Ajuster éventuellement le bilan intermédiaire
 - Mettre en commun les idées sur les actions communes
 - Définir les orientations et propositions pour la suite du PCAET (à 3 ans)
- Rédaction finale des rapports et mise à disposition

Commission Conseil COPIL 1 COPIL 2 Aménagement du territoire Bureau Communautaire et planification Travail technique commun 13/04/2023 Juillet 2023 Fin 2022 30/03/2023 30/03/2023 05/04/2023 13/06/2023

1.3 Eléments de contexte sur les premières années de mise en œuvre

Après leurs adoptions, fin 2019 début 2020, par les conseils communautaires des EPCI, les premiers mois de mise œuvre des PCAET se sont heurtés à plusieurs difficultés et ont été marqués par plusieurs faits importants à prendre en considération :

- La pandémie mondiale de COVID-19 avec ses différentes phases de confinements / dé confinements et les mesures de restrictions, d'urgences, priorités ou de soutien aux populations qui ont dû être prises par les pouvoirs publics et les collectivités locales jusqu'à fin 2021,
- Les élections municipales de mars et juin 2020 et le renouvellement des conseils communautaires qui a suivi avec l'arrivée de nouveaux élus,
- Un manque d'ingénierie et d'animation avec notamment le recrutement retardé d'agents dédiés (par exemple pour le PETR, avec l'arrivée d'un agent en 2022) ou un absence de moyens humains suffisants pour assurer la coordination du PCAET et la conduite des actions.

Toutefois, pendant cette période, de nombreuses actions ont malgré tout pu être engagées (Cf. partie 2 ci-dessous), mais ces différents événements n'ont pas permis une mise route aussi optimale qu'envisagée initialement.

Ainsi aujourd'hui, une nouvelle étape s'enclenche avec la volonté d'accélérer le déploiement des PCAET au sein des communautés de communes ; même si la question de l'ingénierie nécessaire à son animation n'est pas encore pleinement résolue.



Copyright – Sylvain Pongi

2. Avancement du programme d'actions

2.1 Méthodologie

Afin de présenter ce premier bilan intermédiaire de mise en œuvre du plan d'actions, un tableau de suivi des actions a été établi. Il permet de qualifier, par grand axe du plan climat, l'état d'avancement (initié, non démarré, en cours...), d'apporter des précisions sur les actions réalisées et de donner les premiers indicateurs disponibles.

Concernant la caractérisation de l'état d'avancement du plan d'actions initial, plusieurs niveaux collectivement permettant d'apprécier la mise en œuvre de l'action ont été définis :

- Non démarrée : l'action n'est pas enclenchée (0%)
- A lancer (prévue): Première(s) décision(s) actée(s) et/ou premier(s) fait(s) générateur(s) permettant d'enclencher l'action (1 à 5%)
- Initiée : Mise en œuvre de premières modalités opérationnelles (6 à 15 %)
- En cours : Action en cours de déploiement (16 à 99 %)
- Réalisée / terminée : Action réalisée et/ou en fonctionnement (100 %)

Cette caractérisation a pour finalité de disposer d'une « photographie », la plus objective possible, de l'état d'avancement du plan d'actions initial.

Nous ferons également tout au long de ce bilan une comparaison entre l'état d'avancement à l'échelle de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et l'échelle PETR, dans la logique collective qui a guidé ce travail.





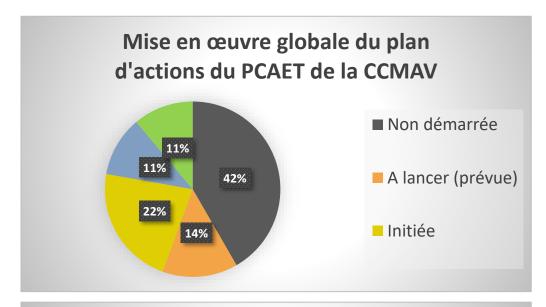
2.2 Etat d'avancement général

Le plan d'action évalué est composé de 61 actions à l'échelle des 5 intercommunalités du Pôle. Pour la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, le plan d'actions est composé de 36 actions pour la période 2020-2026 : 3 actions au titre de l'axe 1, 26 actions au titre de l'axe 2 et 7 actions au titre de l'axe 3.

Après trois ans de mise en œuvre, le programme d'actions de la CCMAV affiche un niveau d'avancement moyen estimé à 50%, soit un peu plus que le niveau de mise en œuvre moyen estimé à l'échelle du PETR (49%).

Dans ce contexte, ce niveau d'avancement est satisfaisant pour les élus de la Communauté de communes. Si l'on regarde plus précisément comment se compose cette moyenne, on observe que :

- 11% des actions sont réalisées et/ou terminées
- 11% sont en cours de mise en œuvre
- 36% sont initiées, premières modalités opérationnelles
- 42% des actions ne sont pas lancées.





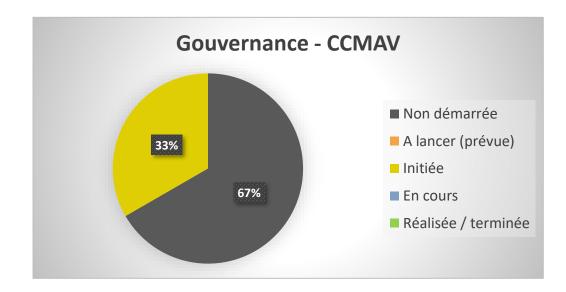


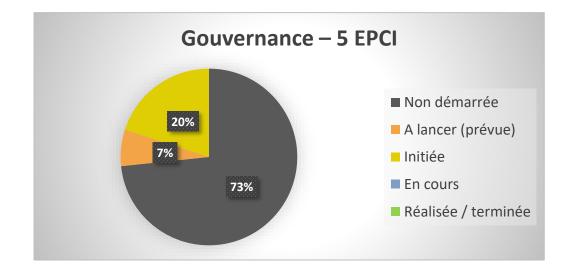
2.3 Etat d'avancement par axe stratégique

Axe 1 : Gouvernance - Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité : Le rendre plus opérationnel

L'axe 1 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 3 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 33%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
GOUV_1 : Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation	Initiée		Х
GOUV_2 : Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents	Non démarrée		Х
GOUV_3 : Définir une stratégie de communication et son plan d'action interne et externe	Non démarrée		Х







GOUV_1 : Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation

Niveau d'avancement : Initiée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

- Un élu référent a été désigné par délibération au moment de l'approbation du PCAET: le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de la planification. Un technicien référent est désigné pour la coordination du PCAET: la DGA – Responsable du pôle Aménagement du territoire. Le binôme « technicien/élu » référents œuvre à la construction et la mise en œuvre des actions du PCAET.
- La création d'un poste de chargé de transition écologique a été validée en 2022 mais le recrutement n'est pas encore effectif. Des demandes de financement sont en cours.
- La Commission "Aménagement du territoire et planification", composée de 16 élus représentant les 14 commune du territoire, est en charge du suivi de la mise en œuvre du PCAET.
- Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, la commune d'Alban a élaboré et adopté son projet de territoire. Le sujet de la transition écologique et énergétique constitue, avec la participation citoyenne, un socle de base du projet. Des instances de travail multi-acteurs doivent être mises en place.
- Des représentants de la collectivité ont participé aux travaux sur la gouvernance et la coopération avec la « Fabrique des Transitions » : entre 2021 et 2022 avec le Pôle Territorial.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

- En complément de la désignation d'un élu référent « PCAET » et d'un technicien référent au sein de chaque communauté de communes, un réseau des agents et référents « PCAET » a été créé et animé par le PETR. Ce réseau de référents est un espace de coordination et de suivi des PCAETs et de leurs stratégies, de partage d'actualités / d'outils / d'expériences, et de coopération permettant de co-construire et mettre en œuvre des actions communes
- Travaux sur la gouvernance et la coopération avec la « Fabrique des Transitions » : entre 2021 et 2022. Le Pôle territorial s'est engagé dans la première promotion des territoires pilotes de la transition. Dans ce cadre, un travail spécifique a été mené visant à interroger nos pratiques de coopération et nos modes d'organisation pour accélérer la transition écologique à l'échelle du territoire. Cela a notamment permis de réaliser un diagnostic « participatif » afin d'analyser nos modes de travail et de faire émerger des besoins et premières pistes de propositions pour améliorer nos organisations et renforcer les coopérations (au sein des communautés de communes, avec le PETR, avec les acteurs locaux...). Ce travail s'est traduit par la mise en place de plusieurs groupes de travail « entre pairs » et d'espaces de dialogue entre élus, DGS et agents « référents » en charge de la transition.





GOUV_2 : Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents

Niveau d'avancement : Non démarrée

<u>Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du</u> Villefranchois

Aucune action spécifique n'a été engagée.

Des agents techniques ont sollicité la Responsable des ressources humaines pour identifier des formations techniques en lien avec le sujet de la transition écologique. Pour autant, aucun recensement global des besoins n'a été effectué. Le travail d'identification des formations adaptées aux besoins des agents, quels que soient leur poste ou leur catégorie, doit être réalisé.

Programme MOBELUS ACTEURS 2020-2022



Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

A ce stade de mise en œuvre du PCAET, il n'y a pas de stratégie et de plan annuel de formation formalisé. Toutefois, plusieurs actions de sensibilisation ou dispositifs de formation aux questions de transition ont été engagés à destination des agents et des élus du territoire à l'échelle du PETR :

- Organisation d'une formation collective de plusieurs agents à la Fresque du climat en 2020.
- Le Pôle territorial a été lauréat de l'AAP MOBELUSACTEURS2020 de l'ADEME ce qui a permis d'organiser un programme de sensibilisation et mobilisation des élus et des acteurs locaux entre 2020 et 2022 avec l'organisation de nombreux temps forts de types conférences, visites de terrain, voyage d'études, ciné-débat,... autour de multiples sujets liés à la transition écologique et énergétique.
- Le Pôle territorial a également été lauréat de l'AAP MOBELUS2022 ce qui a permis d'organiser 2 sessions de formations à la transition écologique dédiées spécifiquement aux élus en décembre 2022. Cette action a ainsi mobilisé une trentaine d'élus.
- Des interventions plus ponctuelles ont également lieu sur différents sujets auprès des élus notamment (ex : intervention sur les enjeux Zéro Artificialisation Nette (ZAN) lors d'une conférence des Maires).

Formation à la transition écologique MOBELUS 2022







GOUV_3 : Définir une stratégie de communication et son plan d'action interne et externe

Niveau d'avancement : Non démarrée

<u>Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du</u> Villefranchois

Si la Communauté de Communes dispose d'outils de communication externe (bulletin semestriel, site internet, page Facebook, supports spécifiques...) et interne (lettre aux agents, lettre aux élus...), la stratégie de communication générale n'est pas clairement établie.

Il en va de même pour la stratégie et de plan d'actions de communication concernant le PCAET et la transition.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Le Pôle territorial diffuse 1 à 2 fois par mois une Lettre d'informations auprès des élus, agents des collectivités, associations et autres acteurs locaux sur les actualités et projets menés sur le territoire dont une large partie est dédiée actions climat-énergie.

En 2022, à l'initiative du PETR, un « réseau de communicants » réunissant les différents chargés de communication de chaque communauté de communes a été créé et réuni une première fois. Ce groupe « communication » qui sera animé dans le temps aura vocation à être mis en lien avec le groupe des référents « PCAET » afin d'établir collectivement une stratégie et des actions/outils de communication autour des actions climat du territoire. Cette première rencontre a par exemple permis la publication d'articles dans les journaux ou magazines intercommunaux sur les actions climat-énergie et en faveur de la transition écologique.



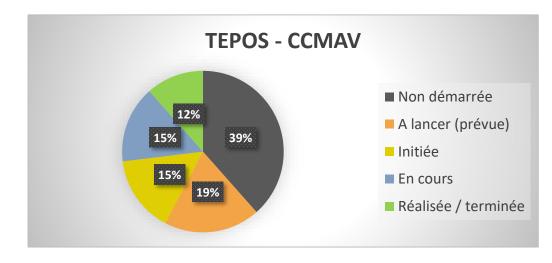
Axe 2 : S'inscrire dans une démarche TEPOS

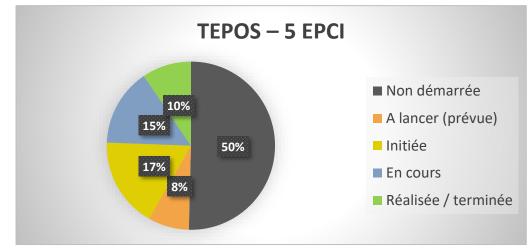
L'axe 2 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 26 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 61%.

Cet axe est composé de 5 sous-axes

- Engager les forces vives : entreprises, associations, usagers
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements privés
- Accélérer le déploiement des énergies renouvelables
- Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité intercommunale et communale
- Favoriser les transports propres, les mobilités actives et solidaires

Nous détaillons ci-après le niveau d'avancement de chacun de ces sous-axes.



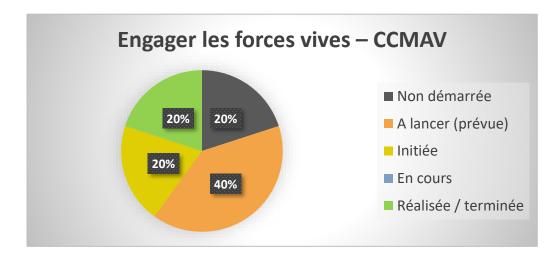


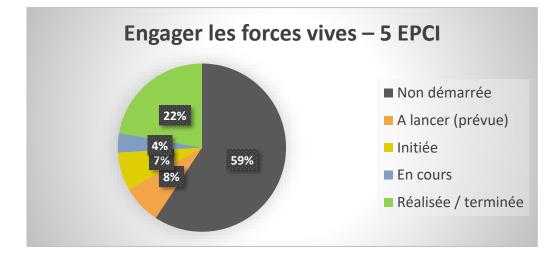


Sous axe 2.1: Engager les forces vives: entreprises, associations, usagers

Le sous-axe 2.1 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 5 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 80%.

ACTION		ECHELLE DE	ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR	
TEPOS_ACT1 : Constituer un fonds de la transition énergétique	Non démarrée		X	
TEPOS_ACT2 : Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées	Initiée	X		
TEPOS_ACT3 : Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique	A lancer (prévue)		х	
TEPOS_ACT4 : Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable	A lancer (prévue)		х	
TEPOS_ACT5 : Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat	Réalisée / Terminée		X	







TEPOS_ACT1: Constituer un fonds de la transition énergétique

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Création et mise en œuvre du fonds de soutien « coup de pousse ».

En 2021, sous l'impulsion du réseau de bénévoles « Bouge Ton Climat », le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a lancé le fonds de soutien « Coup de Pousse » qui permet d'accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique et énergétique à travers un fonds de soutien de 10 000 € (enveloppe annuelle). Ce fonds de soutien aux initiatives citoyennes vise à accompagner les actions à caractère collectif ayant une portée de transition énergétique et écologique sur les thèmes suivants : Transport et mobilités douces, Economies d'énergie et initiatives énergie renouvelable, Réduction des déchets, Alimentation durable, Biodiversité et patrimoine naturel.

Les projets lauréats bénéficient jusqu'à 2 000 € d'aides maximum et ont une année pour mettre en œuvre les actions.

Indicateurs de mise en œuvre du fonds « coup de pousse » :

- 2 premières éditions ont eu lieu en 2021 et 2022
- 11 collectifs citoyens et/ou associations ont ainsi été lauréats de « coup de pousse » et ont reçu entre 1000 et 2000 euros
- Toutes les thématiques ciblées par le fonds sont représentées par les porteurs de projets lauréats





TEPOS_ACT2 : Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées

Niveau d'avancement : Initiée

<u>Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du</u> Villefranchois

- La CCMAV fait partie du projet ACTEE porté par Territoire d'Energie Tarn. A ce titre, 4 ensembles bâtis de la Communauté de Communes feront l'objet, d'ici septembre 2023, d'audits énergétiques avec proposition de travaux. Il s'agit de la Résidence Autonomie à Alban, de la MARPA à Villefranche d'Albigeois, de la salle omnisports à Alban et de l'ensemble immobilier de la CCMAV à Villefranche d'Albigeois. Par ailleurs, du matériel de suivi (T°, hygrométrie...) est en cours d'acquisition.
- Projet d'extension et de rénovation de la Résidence autonomie d'Alban
 - Maître d'œuvre choisi en 2021 : Cabinet Astruc
 - Projet architectural en cours de finalisation : présenté aux résidents en février 2022
 - Audit énergétique réalisé, travaux de rénovation énergétique définis
 - Dossiers de demande de subvention déposés au 1^{er} semestre 2023
- MARPA de Villefranche d'Albigeois
 - Audit énergétique programmé en juillet 2023.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :
Pas d'action initiée par le PETR





MARPA à Villefranche d'Albigeois





TEPOS_ACT3 : Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique

Niveau d'avancement : A lancer (prévue)

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

• Un 1er instant des entrepreneurs a été organisé le 03/02/2022 (thème transmission entreprise). Dans l'année 2023, il est prévu au moins 2 autres dont un portant sur le label RGE et un autre sur la sobriété énergétique en entreprise qui pourra certainement faire l'objet de plusieurs rencontres (performance des équipements, sobriété numérique, formations aux écogestes...)

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Organisation en janvier 2021 d'un premier comité technique « économie » mobilisant les chargés de missions « développement économique » et PCAET de chaque communauté de communes, ainsi que la CCI et la CMA. Ce COTECH visait à engager une réflexion sur la manière d'impliquer les entreprises dans le PCAET et les aider à agir sur leur propre fonctionnement. Lors de ce COTECH la CCI et la CMA ont ainsi pu présenter leurs dispositifs d'accompagnement respectifs. La réflexion pourrait être poursuivie.

TEPOS_ACT4 : Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable

Niveau d'avancement : A lancer (prévue)

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Préparation en cours d'une 1/2 journée de sensibilisation sur les énergies renouvelables avec présentation du cadastre solaire et de l'accompagnement du SDET, des projets de coopératives citoyennes, ... afin de faire émerger des projets localement. Cette initiative n'a pu se concrétiser avec le covid, elle et à programmer dès que possible.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.



TEPOS_ACT5 : Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat

Niveau d'avancement : Réalisée / Terminée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV











Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

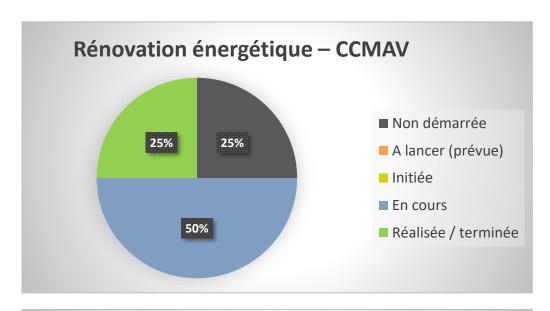
- Création de l'observatoire des initiatives citoyennes en faveur de la transition énergétique et écologique dans le cadre du réseau « Bouge ton climat » via la mise en place d'une plateforme en ligne géo localisant et valorisant les différentes initiatives existantes sur le territoire :
- Dans le cadre du réseau « Bouge Ton Climat » animé par le Pôle Territorial, un observatoire des initiatives citoyennes en faveur de la transition énergétique et écologique a été mis en place afin de favoriser les échanges et la diffusion de pratiques. Il s'agit d'un site internet dédié accessible via notamment une cartographie qui géo localise l'ensemble des projets : https://bougetonclimat.gogocarto.fr/
- Celui-ci recense toutes les actions citoyennes collectives en faveur de l'environnement et du vivre ensemble : jardins partagés, friperies, restaurant solidaire, café associatif, etc. Il s'agit ainsi de susciter l'envie des habitants d'oser changer de façon de vivre et de consommer, de donner vie à de nouveaux projets, en s'inspirant de ce qui existe déjà près de chez eux.
- Un travail d'alimentation et de mise à jour des projets se fait au fil du temps (via notamment l'accueil d'un volontaire en service civique). Actuellement, 70 initiatives sont ainsi recensées sur l'observatoire. Ces initiatives sont principalement portées par des collectifs citoyens, des associations, voir des acteurs de l'ESS (SCIC...). Ces initiatives sont organisées en 9 catégories principales : Transports et mobilités douces, Réduction des déchets, Alimentation durable, Énergie, Biodiversité et patrimoine naturel, Éducation et formation, Faire ensemble, Habitats durables, Évènements. Indicateurs : 70 initiatives répertoriées en janvier 2023 Fréquentation du site (460 visites entre septembre 2021 et septembre 2022)

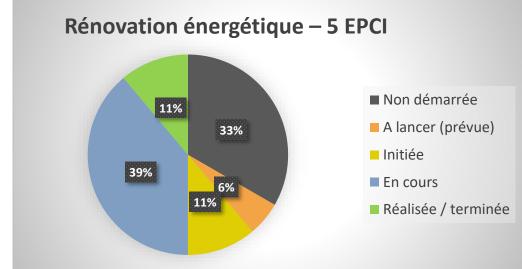


Sous axe 2.2 : Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements privés

Le sous-axe 2.2 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 4 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 75%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
TEPOS_BAT1 : Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages pour la rénovation énergétique	En cours		Х
TEPOS_BAT2 : Accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux et de rénovation	En cours		Х
TEPOS_BAT3 : Créer une coordination locale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique	Non démarrée		X
TEPOS_BAT4: Prolonger I'OPAH existante	Réalisée / Terminée	Х	







TEPOS_BAT1 : Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages pour la rénovation énergétique

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

- L'OPAH du Haut Dadou (2020-2023, prolongée sur 2023-2024) constitue une première porte d'entrée pour les habitants du territoire qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement, notamment des travaux d'économie d'énergie.
- Création du guichet unique Tarn Renov'Occitanie

La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a contribué à la mise en place du guichet unique en 2020.

Pour l'année 2021, Tarn Renov'Occitanie a réalisé, pour le territoire de la CCMAV

- 63 conseils de 1^{er} niveau (1% des contacts du Tarn)
- 5 conseils personnalisés
- 5 audits énergétiques
- 0 assistance à maîtrise d'ouvrage

Des points relais et animations doivent être mis en place dans les espaces France Services. Des propositions ont été faite par le Département en décembre 2022 pour organiser une présence du guichet unique mais les dates ne convenaient pas. Cette permanence reste donc à organiser.



Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR mais ses représentant ont contribué à la mise en place du guichet unique.

TEPOS_BAT2 : Accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux et de rénovation

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

L'OPAH du Haut Dadou (2020-2023, prolongée sur 2023-2024) accompagne les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Dans le prolongement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) créée en 2014 dans le cadre d'un AAP de l'ADEME, les élus du pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides, les 5 communauté de communes, de nombreuses entreprises locales du bâtiment, des propriétaires, des acteurs de l'habitat et de l'énergie se sont rassemblés au sein d'une même et unique structure d'accompagnement à la rénovation globale de l'habitat et créé la SCIC REHAB.

Cette coopérative est devenue le tiers de confiance tarnais de la rénovation. La SCIC REHAB propose aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, un accompagnement de A à Z : audit de leur logement, analyse des aides financières mobilisables, montage des dossiers, analyse des devis, visite de chantiers... pour réaliser un maximum d'économies d'énergie.

La SCIC REHAB intervient aujourd'hui dans tout le Tarn, dans le cadre du programme Rénov'Occitanie avec la Région Occitanie et le Département en tant que guichet unique de la rénovation. Les rénovations ont permis en moyenne de faire 46% d'économies d'énergie. Les travaux ont été réalisés quasi exclusivement par des entreprises locales du bâtiment, labellisées RGE.





TEPOS_BAT3 : Créer une coordination locale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

L'identification des logements en précarité énergétique a été réalisée sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de Communes Centre Tarn lors de la réalisation de l'étude préopérationnelle d'OPAH réalisée en 2019

A ce jour, aucun dispositif spécifique d'accompagnement n'a été mis en place pour « aller vers » les occupants des logements identifiés. Des accompagnements sont toutefois réalisés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours (mars 2020 – juin 2024).

Par ailleurs, suite aux récentes évolutions en matière d'accompagnement des publics à la rénovation de l'habitat, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a sollicité l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » en mai 2023.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS BAT4: Prolonger l'OPAH existante

Niveau d'avancement : Réalisée / Terminée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

L'OPAH du Haut Dadou a été conventionnée avec l'ANAH pour la période de mars 2020 à février 2023. Elle est prorogée de mars 2023 à juin 2024. L'OPAH du Haut Dadou est réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Ce dispositif permet d'accompagner les propriétaires de logements de plus de 15 ans éligibles aux aides de l'ANAH et souhaitant faire des travaux de rénovation de leur logement (économies d'énergie, rénovation globale, adaptation du logement à la perte d'autonomie).

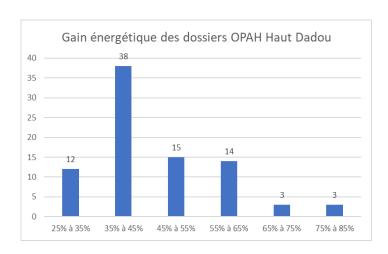
Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.



OPAH du Haut Dadou - 2020-2024

- 25 communes / 2 Communautés de Communes
- Plus de 1000 contacts depuis mars 2023
- 167 dossiers propriétaires occupants agréés en 3 ans
- 2 dossiers propriétaires bailleurs agréé en 3 ans
- 3 000 000 € HT de travaux générés en 2 ans dont 2 330 000 HT € de travaux d'économies d'énergie
- 1 500 000 € de subvention pour travaux d'économies d'énergie
- Gain énergétique moyen : 46% (25% 85%)

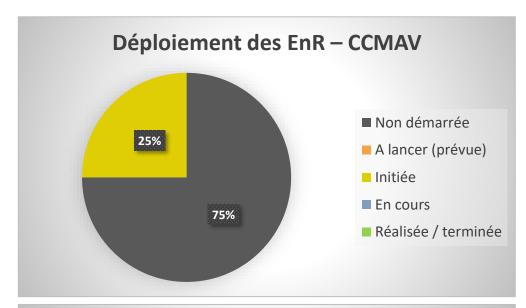


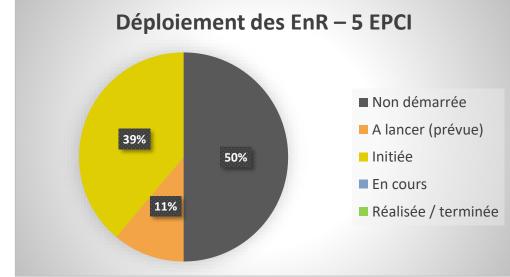


Sous axe 2.3 : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

Le sous-axe 2.3 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 4 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 25%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
TEPOS_ENR1 : Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles	Initiée		Х
TEPOS_ENR2 : Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable	Non démarrée		Х
TEPOS_ENR3 : Encourager l'émergence de coopératives citoyennes énergies renouvelables	Non démarrée	Х	
TEPOS_ENR5 : Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques	Non démarrée	Х	







TEPOS_ENR1 : Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles

Niveau d'avancement : Initiée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Une enquête auprès des agriculteurs du territoire du PETR a été réalisée en 2019 dans le cadre d'un stage de fin d'études. Depuis, la chambre d'agriculture a mis en place un service d'accompagnement aux agriculteurs ; l'action se met donc en place progressivement.

TEPOS_ENR2 : Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.



Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Le PETR Albigeois Bastides a organisé en partenariat avec Ouest Aveyron Communauté une rencontre entre les deux coopératives citoyennes locales de production d'EnR de ces 2 territoires : Coop de Só dans le Tarn et EnerCOA en Aveyron. Une délégation d'une vingtaine d'élus et d'agents du PETR et de membres de Coop de Só sont partis à la rencontre des homologues Aveyronnais pour un temps d'échanges qui avait pour objectifs de :

Identifier les champs de coopération possibles entre des collectivités locales et des acteurs de la transition comme les SCIC ou d'autres structures de l'ESS.

- Echanger sur la posture des élus dans ce type de démarche et notamment sur l'aide au démarrage apporté par les collectivités.
- Discuter de la professionnalisation des coopératives citoyennes et les modèles économiques engagés.
- Avoir une illustration concrète de la continuité de l'implication des collectivités dans un projet de cette nature.

TEPOS_ENR5 : Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

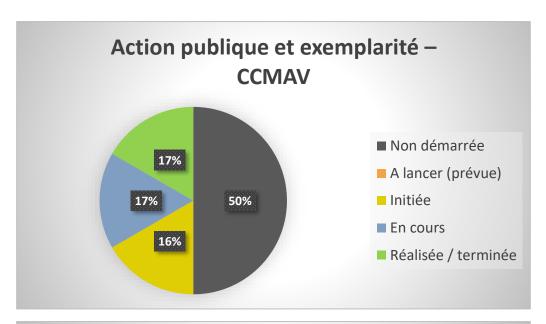
Pas d'action initiée par le PETR.

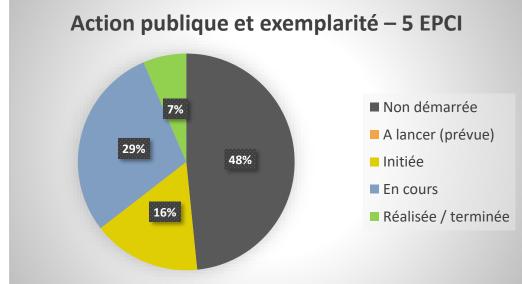


Sous axe 2.4 : Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité intercommunale et communale

Le sous-axe 2.4 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 6 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 50%.

ACTION		ECHELLE DE	L'ACTION
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
TEPOS_EXE1 : Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLUi, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR	Réalisée / Terminée		Х
TEPOS_EXE2 : Créer une mission interne de suivi des fluides des patrimoines intercommunaux et des communes volontaires	Non démarrée		X
TEPOS_EXE3 : Créer une mission mutualisée de Conseil Technique et d'AMO "Energie" pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal.	Non démarrée		Х
TEPOS_EXE4 : Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public des communes	En cours		X
TEPOS_EXE6 : Identifier les enjeux de qualité de l'air au sein des établissements scolaires	Non démarrée	Х	
TEPOS_EXE8 : Agir sur les consommations du patrimoine existant et concevoir les nouveaux bâtiments avec une exigence énergétique "recevable"	Initiée	X	







TEPOS_EXE1 : Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLUi, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR

Niveau d'avancement : Réalisée / Terminée

<u>Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du</u> Villefranchois

De nombreux éléments ont été intégré dans PLUi approuvé le 23/12/2019. des réflexions sont en cours pour étudier la possibilité d'intégrer des éléments règlementaires portant sur la conception des charpentes afin de favoriser l'installation de photovoltaïque sur toiture

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Les 5 communautés des communes ont réalisé, avec le Pôle, un schéma de mobilité qui identifie une feuille de route des actions à mener sur le territoire ; plan d'action qui a nourri les actions « mobilité » du PCAET.

TEPOS_EXE2 : Créer une mission interne de suivi des fluides des patrimoines intercommunaux et des communes volontaires

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS_EXE3 : Créer une mission mutualisée de Conseil Technique et d'AMO "Energie" pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal.

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS_EXE4 : Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public des communes

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

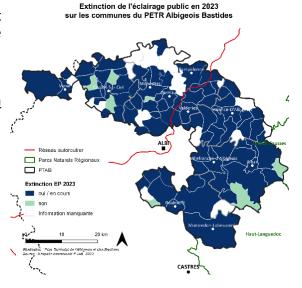
De nombreuses communes ont engagé avec Territoire d'Energie Tarn un travail de rénovation de l'éclairage public afin de réduire les consommations.

Certaines communes se sont également engagées dans l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.







TEPOS EXE6: Identifier les enjeux de qualité de l'air au sein des établissements scolaires

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.



Relais Intercommunal à Teillet



Projet d'extension de la Maison des Services à Alban



1 - ESQ - Facade sud - 1:200

TEPOS EXE8: Agir sur les consommations du patrimoine existant et concevoir les nouveaux bâtiments avec une exigence énergétique "recevable"

Niveau d'avancement : Initiée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

- La CCMAV fait partie du projet ACTEE porté par Territoire d'Energie Tarn. A ce titre, 4 ensembles bâtis de la Communauté de Communes feront l'objet, d'ci septembre 2023, d'audits énergétiques avec proposition de travaux. Il s'agit de la Résidence Autonomie à Alban, de la MARPA à Villefranche d'Albigeois, de la salle omnisports à Alban et de l'ensemble immobilier de la CCMAV à Villefranche d'Albigeois. Par ailleurs, du matériel de suivi (T°, hygrométrie...) est en cours d'acquisition.
- Création d'un Relais intercommunal et de 3 logements à Teillet
 - Réhabilitation complète d'un ensemble immobilier avec travaux de rénovation énergétique de cet ancien bâtiment vacant
 - Les logements, après travaux, seront classés en étiquette C
- Préparation du projet de rénovation globale et d'extension de la Résidence Autonomie à Alban (cf. TEPOS ACT2). La question énergétique est au cœur du projet avec l'objectif de réduire les consommations énergétiques, d'améliorer le confort d'hiver et d'été et de produire de l'énergie par la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.
- Préparation du projet d'extension de la Maison des Services à Alban. Le bâtiment sera concu, comme le bâtiment principal, de sorte à minimiser les consommations énergétiques. Un parc de panneaux photovoltaïques devrait être réalisé en ombrière sur l'espace de stationnement. Une réflexion est en cours sur la gestion de l'eau dans le bâtiment : un double réseau d'eau devrait être mis en place, une cuve pour la récupération des eaux de pluie sera installée.
- Certaines communes ont réalisé des travaux sur leur patrimoine bâti : Alban (réhabilitation de la salle des fêtes), Ambialet (rénovation et mise en accessibilité de la Mairie), Miolles (réhabilitation de la Mairie et salle des associations), Rayssac (réhabilitation d'un logement communal).

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

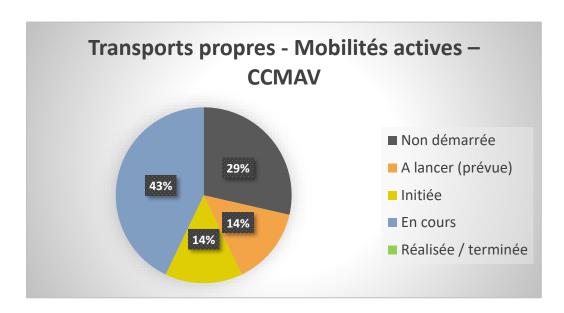
Pas d'action initiée par le PETR.

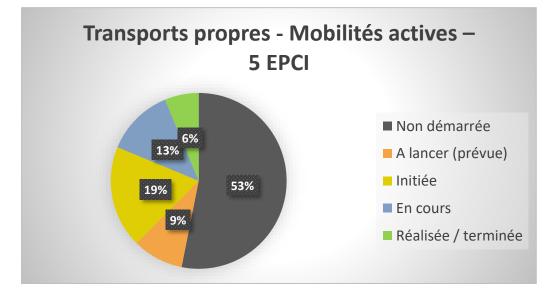


Sous axe 2.5 : Favoriser les transports propres, les mobilités actives et solidaires

Le sous-axe 2.5 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 7 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 71%.

ACTION		ECHELLE DE	L'ACTION
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
TEPOS_MOB1 : Soutenir la mise en place d'un transport solidaire (co-voiturage)	En cours	X	
TEPOS_MOB3 : Créer de nouvelles aires de co-voiturages, améliorer la visibilité des aires existantes	Non démarrée	Х	
TEPOS_MOB5 : Créer/Adapter un service de Transport à la demande adapté aux besoins des habitants	En cours	Х	
TEPOS_MOB7 : Harmoniser le TAD (PTAB)	Non démarrée		Х
TEPOS_MOB14 : Renforcer l'intermodalité entre les différentes offres de transport public au sein du territoire et améliorer le rabattement vers les pôles de mobilité	Non démarrée	X	
TEPOS_MOB16 : Encourager les entreprises et les zones d'activité à engager des démarches de PDM	Initiée	Х	
TEPOS_MOB17 : Mettre à disposition des associations des véhicules mutualisés	En cours	X	







TEPOS_MOB1: Soutenir la mise en place d'un transport solidaire (co-voiturage)

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Dans le cadre du programme expérimental « Mobili'terre : les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable », trois réunions d'information et sensibilisation au transport solidaire ont été organisées. A l'issue de ces réunions, un groupe d'une douzaine de personnes intéressées par le concept ont été accompagnée par l'équipe du projet « Mobili'terre » et l'association « Avec Diligence! » afin d'étudier la possibilité de mettre en place ce type de service sur le territoire de la CCMAV. C'est ainsi que l'association MERSI Chauffeur•e (Mobilité Ecologique Rurale Solidaire Inclusive) a vu le jour en juin 2023. les membres de l'association travaillent actuellement à la création d'outils de communication, à la mise en place effective du service et au recrutement de bénévoles. L'association bénéficiera d'un financement exceptionnel réservé dans le cadre du programme pour aider au démarrage de ses activités.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS_MOB3 : Créer de nouvelles aires de co-voiturages, améliorer la visibilité des aires existantes

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

La commune d'Alban travaille, dans le cadre du programme de réaménagement de la place du Dr Sans, à la création d'un pôle multimodal (stationnement vélo / voiture, arrêt de bus, mise à disposition de vélo, cheminements doux...).

Le Département aménage actuellement une aire multimodale au lieu-dit la Plaine sur la commune de Bellegarde-Marsal.

Des projet sont en réflexion sur les communes du Fraysse et de Miolles.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS_MOB5 : Créer/Adapter un service de Transport à la demande adapté aux besoins des habitants

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Dans cadre du conventionnement 2024-2029 relatif à la délégation de compétence de l'a Région pour l'organisation de services de transport à la demande, la CCMAV a repensé le service proposé aux habitants pour l'orienter vers les déplacement du quotidien courses alimentaire, démarches administratives, rendez-vous médicaux...) et l'a étendu à l'ensemble du territoire intercommunal. Le nouveau service sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS MOB7: Harmoniser le TAD (PTAB)

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.



TEPOS_MOB14 : Renforcer l'intermodalité entre les différentes offres de transport public au sein du territoire et améliorer le rabattement vers les pôles de mobilité

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Un projet de pôle multimodal est porté par la commune d'Alban dans le cadre de l'aménagement de la place du Dr Sans.

Le sujet du rabattement vers les pôles de mobilité a été travaillé dans le cadre de la refonte du Transport à la demande :

- un trajet sera organisé les mardis vers Alban pour une partie des communes du territoire,
- un trajet sera organisé les vendredis vers Villefranche d'Albigeois pour une partie des communes du territoire

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS_MOB16 : Encourager les entreprises et les zones d'activité à engager des démarches de PDM

Niveau d'avancement : Initiée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Dans le cadre du programme « Mobili'terre » une rencontre des salariés et chefs d'entreprises de la ZA du Dolmen à Alban a été organisée en vue de générer une dynamique autour de la mobilité le 20 mai 2022.

Un travail sur le covoiturage a ainsi été initié. Par ailleurs, une action de prêt de vélo à assistance électrique et roues électrisées vient d'être lancée.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

TEPOS MOB17: Mettre à disposition des associations des véhicules mutualisés

Niveau d'avancement : En cours

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Un véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite a été acquis par la CCMAV dans le cadre du programme « Mobili'terre ». Cette acquisition bénéficie de subvention du Département du Tarn, du programme LEADER et de la MACIS, partenaire du programme.

Les modalités de mise à disposition du véhicule aux structures partenaires de la CCMAV et aux associations du territoire doivent être définies.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

Autres actions

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Grâce au programme « Mobili'terre », d'autres actions en faveur de la mobilité ont été conduite sur le territoire :

- Acquisition de VAE et de roues électrisées
- Navette expérimentale vers les marchés de Réalmont et Saint-Juéry
- Opération « prends ton vélo » au Centre de Loisirs
- Sensibilisation vélo dans les écoles
- Ateliers de réparation de vélo
- Communication sur l'offre de transport présente sur le territoire
- Animation « fresque du climat » et « inventons nos vies bas carbone » au collège







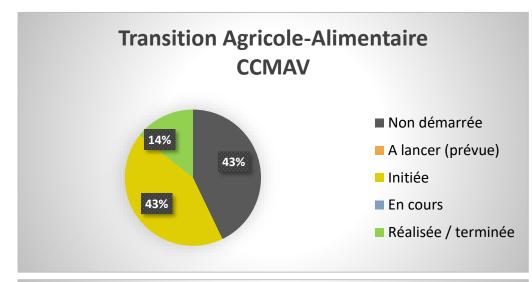
Axe 3 : Accompagner la transition agricole et alimentaire

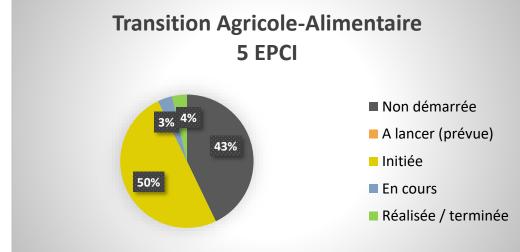
L'axe 3 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 7 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 57%.

Cet axe est composé de 3 sous-axes

- Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation
- Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement des écosystèmes
- Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et limiter la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique

Nous détaillons ci-après le niveau d'avancement de chacun de ces sous-axes.



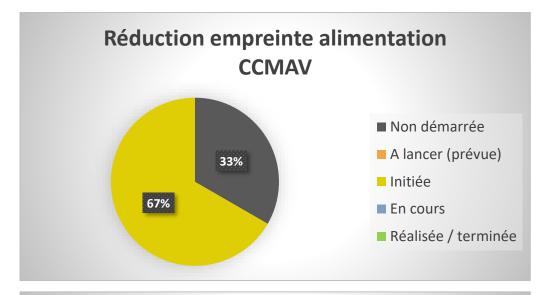


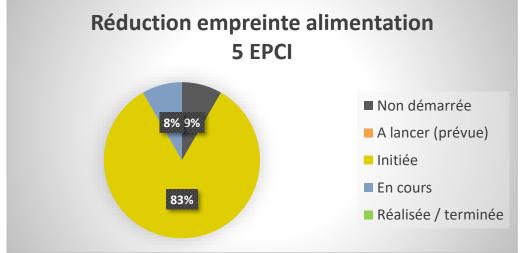


Sous axe 3.1 : Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation

Le sous-axe 3.1 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 3 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 67%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
AGRI_ALI1 : Préservation et mobilisation du foncier agricole	Initiée		X
AGRI_ALI2 : Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial	Initiée		X
AGRI_ALI3 : Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans les menus lors de l'accueil en centre de loisirs	Non démarrée	X	







AGRI ALI1: Préservation et mobilisation du foncier agricole

Niveau d'avancement : Initiée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

2017-2020 : repérage des zones propices au maraichage dans la vallée du Tarn, contact avec les propriétaires, accompagnement des cédants avec le dispositif OCCTAV

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

- 2019-2020: Sur Centre Tarn avec la Chambre d'agriculture: Accompagner la transmission des exploitations: identifications des cédants sans repreneurs avec les élus, contacts par la chambre d'agriculture, accompagnement des volontaires dans une démarche de transmission et de formulation d'une offre
- 2022 -2023 : Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la chambre d'agriculture a réalisé un état des lieux du maraichage sur le territoire. En 2023, ce bilan doit être présenté aux élus dans chaque CC et engager un travail de repérage de foncier à préserver
- 2022 : En partenariat avec Terre de Liens Midi-Pyrénées, l'Adeart et Terres Citoyennes Albigeoises, un cycle de deux formations-actions autour des enjeux du foncier agricole, de l'installation et de la transmission agricole a été organisé en mai et octobre 2022
- 16 mai 2022 : organisation d'une formation et d'une visite de ferme pour aborder les acteurs et les enjeux du foncier agricole, de l'installation et de la transmission, les pistes pour faire coïncider les transmissions reprises, l'acquisition de foncier pour favoriser les installations.









Niveau d'avancement : Initiée

<u>Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du</u> Villefranchois

- 27 février 2020 :Rencontre avec les agriculteurs pour échanger sur leurs pratiques
- Octobre 2022 : visites d'exploitations, randonnée gourmande à la ferme, atelier découverte des légumes
- Animation de l'Espace de Vie Sociale : troc de graines, troc de plants, atelier conserverie
- Speed-meeting producteurs / restaurateurs distributeurs
- État des lieux des cuisines collectives du territoire

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

- Octobre 2020 : formation des cuisiniers sur les menus végétariens (recettes et aspect nutritionnel).
- Novembre 2022 : formation des cuisiniers sur l'introduction produits issus de l'agriculture biologique en lien avec la diminution de la part carnée.
- Décembre 2022 : présentation de la loi Egalim aux élus et agents de la restauration.
- Mars 2022 : webinaire de présentation de la loi Egalim + Climat et résilience avec les impacts sur la restauration collective pour les élus et agents.
- Octobre 2022 : Goûtons nos campagnes : semaine d'événements avec atelier de sensibilisation grand public : deux ateliers intergénérationnelles autour de l'alimentation durable, atelier cueillette et dégustation de plantes sauvages.



AGRI_ALI3 : Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans les menus lors de l'accueil en centre de loisirs

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du <u>Villefranchois</u>

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

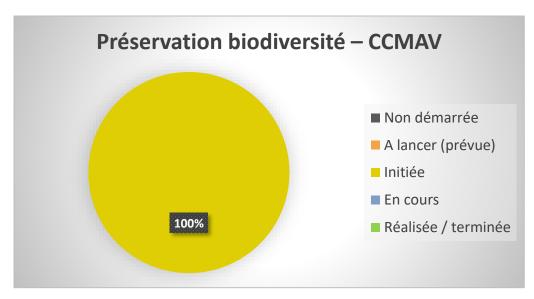
Pas d'action initiée par le PETR.

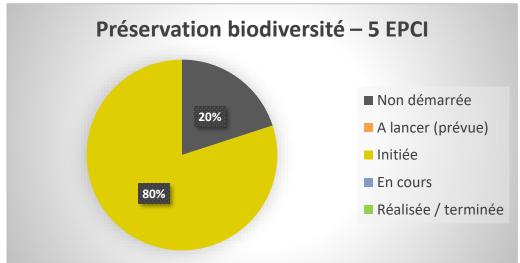


Sous axe 3.2 : Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement agroclimatique des écosystèmes

Le sous-axe 3.2 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 1 action, son niveau d'avancement moyen est estimé à 100%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
AGRI_BIO2 : Créer des réserves de biodiversité et de stockage de carbone, renforcer les continuités écologiques	Initiée	X	







AGRI_BIO2 : Créer des réserves de biodiversité et de stockage de carbone, renforcer les continuités écologiques

Niveau d'avancement : Initiée

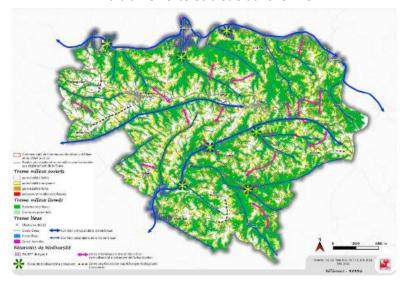
Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

- La trame verte et bleue est définie dans le PLUi. Un travail doit être engagé, avec la CC Centre Tarn et la CA de l'Albigeois, pour définir de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT du Grand Albigeois.
- Une campagne de plantation de haies a été réalisée lors de l'hiver 2022-2023 :
 - CCMAV : 292 ml plantés sur ZA Dolmen et la ZA Bénèche
 - Alban: 45 ml + 34 arbres en alignement + 25 arbres en bosquet + 9 fruitiers
 - Bellegarde-Marsal: 75 ml
 - Massals : 15 ml
 - Villefranche d'Albigeois : 360 ml
- Rencontre prévue en février 2023 avec la SCIC Climat Local pour réfléchir au modalités de mise en place d'un partenariat sur la question de le compensation carbone. Ce partenariat s'est traduit par un co-financement des plantations réalisées par la CCMAV par une entreprise située sur Albi.
- Opération portée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval -Préservation & restauration des milieux humides par le biais d'un appel à candidatures. Opération 100% financée par le Syndicat de rivière à destination des propriétaires de milieux humides. Objectifs : réserve en eau de bonne qualité, fourrage, stockage du carbone, support de biodiversité...

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Une enquête auprès des agriculteurs du territoire du PETR a été réalisée en 2019 dans le cadre d'un stage de fin d'études. Depuis, la chambre d'agriculture a mis en place un service d'accompagnement aux agriculteurs ; l'action se met donc en place progressivement.

La trame verte et bleue dans le PLUi



Plantation de haies – Hiver 2022-2023



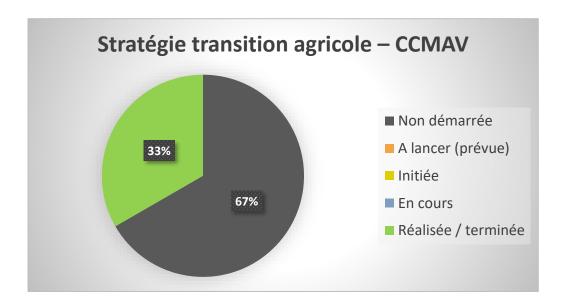


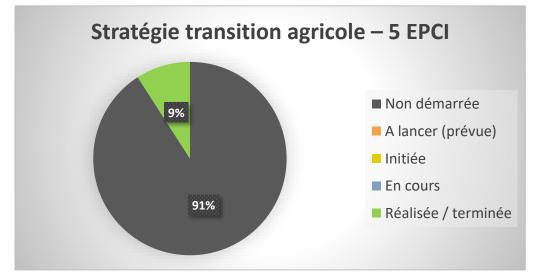


Sous axe 3.3 : Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et limiter la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique

Le sous-axe 3.3 du PCAET de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois rassemble 3 actions, son niveau d'avancement moyen est estimé à 33%.

ACTION		ECHELLE DE L'ACTION	
Intitulé	Etat d'Avancement	CCMAV	CCMAV et PETR
AGRI_STR1 : Co-construire une stratégie et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	Non démarrée		X
AGRI_STR2 : Définir les priorités agricoles du territoire et mettre en place une veille sur les opportunités d'actions en liens avec ces priorités	Non démarrée		X
AGRI_STR3 : Poursuivre le plan de développement massif forestier	Réalisée / Terminée	Х	







AGRI STR1: Co-construire une stratégie et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

- Eté 2019 : Stagiaire de 3 mois sur le rôle des collectivités dans la transition agricole et simplification du diagnostic Afterres 2050.
- Décembre 2019 février 2020 : Enquête auprès des exploitations sur le développement photovoltaïque avec la chambre d'agriculture.
- Novembre 2019 : organisation d'un séminaire agricole avec M. Parmentier : changement climatique et agriculture.
- Décembre. 2019 : organisation d'un comité tehcnique pour définir une méthodologie de concertation des agriculteurs.
- Janvier 2020: Forum ouvert avec les partenaires « Comment massifier les changements de pratiques agricoles et diminuer la vulnérabilité au changement climatique? ».
- Mars 2020 : Deux réunions de concertation organisées : Val 81 et CCMAV (une vingtaine de producteurs présents). Réunions à Carmaux et Réalmont annulées à cause du COVID.
- Mars 2020 : Accueil d'une stagiaire (6mois) autour de la compensation carbone : quelles sont les opportunités pour le territoire et les agriculteurs ?
- Septembre 2020 : COTECH pour présenter les résultats du stage, reprogrammer les réunions + identifier les actions portées sur la transition agricole par chaque partenaire.
- Novembre 2020 : Réunions annulées à cause du nouveau confinement.
- Juin 2021: Ecriture d'une fiche action pour le PAT par la chambre d'agriculture : faciliter la transition des systèmes et pratiques agricoles sur le territoire : diagnostics des exploitations + rencontres collectives => action non financée lors de l'AAP France Relance donc non mise en place.

AGRI STR2 : Définir les priorités agricoles du territoire et mettre en place une veille sur les opportunités d'actions en liens avec ces priorités

Niveau d'avancement : Non démarrée

Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

Pas d'action initiée par la CCMAV.

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés de communes :

Pas d'action initiée par le PETR.

AGRI STR3: Poursuivre le plan de développement massif forestier

Niveau d'avancement : Réalisée / Terminée

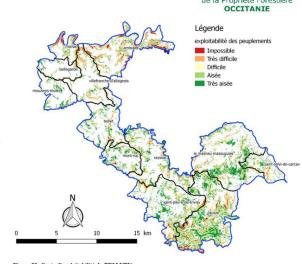
Actions spécifiques à la Communauté de communes des Mons d'Alban et du Villefranchois

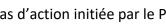
Un plan de développement de massif a été réalisé sur les communes non couvertes par celui réalisé en 2010 et 4 communes de la CC Sidobre Vals et Plateaux. Les réalisations sont les suivantes:

- Carte d'identité du massif forestier : analyse des peuplements et de leur potentiel
- Mise en place de la charte de bonnes pratiques
- Mise en place d'une trame d'état des lieux de la voirie avant / après chantiers forestiers
- Réunions d'information auprès des propriétaires forestiers pour proposition diagnostic individuel

Actions à l'échelle du PETR et/ou à plusieurs communautés communes:

Pas d'action initiée par le PETR.







Copyright - Sylvain Pongi

3. Tendances d'évolution du territoire

Ce bilan à mi-parcours de notre PCAET, nous permet aujourd'hui, de revenir sur quelques chiffres du territoire, tant à l'échelle PETR que intercommunale, afin d'analyser des évolutions et des tendances.

L'objectif étant de pouvoir répondre à la question : Où en sommes-nous dans notre trajectoire « TEPOS » aujourd'hui ?

Dans un premier temps nous développerons les trajectoires globales des consommations d'énergie. Dans un second temps, les productions d'énergie renouvelable sur nos territoires et pour terminer nous analyserons ensemble les émissions de Gaz à Effet de serre.

L'ensemble des données présentées sont issus de l'Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie (ORCEO).



3.1 Les consommations d'énergie

Analyse globale

A l'échelle du PETR, les consommations d'énergie s'élèvent à :

- 1021,82 GWh en 2015
- 1069,20 GWh en 2020

Soit une augmentation de + 4,6% entre 2015 et 2020. Cette augmentation est observable notamment sur le secteur résidentiel (+44%).

A l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, les consommations d'énergie s'élèvent à :

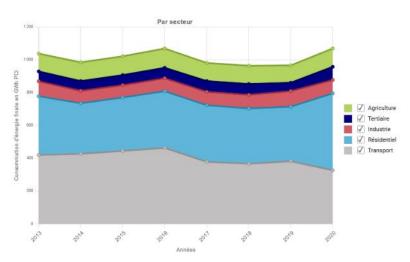
- 137,18 GWh en 2015
- 126,41 GWh en 2020

Soit une diminution de -7,84 % entre 2015 et 2020. Cette diminution est notamment observable sur le secteur des transports (-26%).

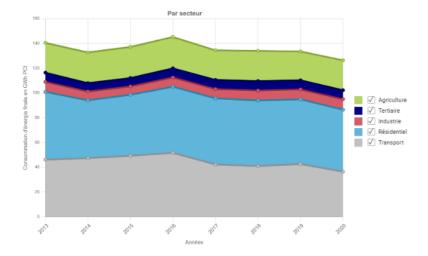
Il convient cependant d'analyser ces chiffres avec prudence. En effet, les données 2020 sont celles observées lors de la période de Covid-19 avec des confinements induisant diminution des déplacements et potentiellement augmentation des consommations d'énergie liées au secteur résidentiel. Il nous faudra attendre les résultats des prochaines années, pour vérifier la baisse réelle des consommations d'énergie du territoire.

Consommations d'énergie – PETR





Consommations d'énergie - CCMAV





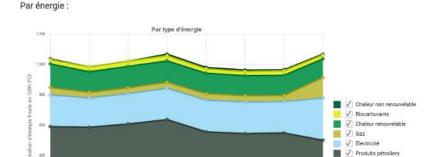
Analyse par typologie d'énergie consommée

Quelle que soit l'échelle territoriale, les produits pétroliers sont la première source d'énergie utilisée. Toutefois, la part des produits pétroliers tend à diminuer depuis 2016, et de manière plus importante depuis 2019.

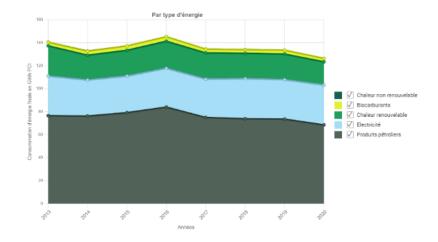
La part de l'électricité tend quand à elle à augmenter.

Le territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois ne dispose pas de réseau de gaz, ce qui explique l'absence de cette source d'énergie dans le graphe.

Consommations d'énergie – PETR



Consommations d'énergie – CCMAV





Point d'étape de la trajectoire TEPOS pour les consommations d'énergie

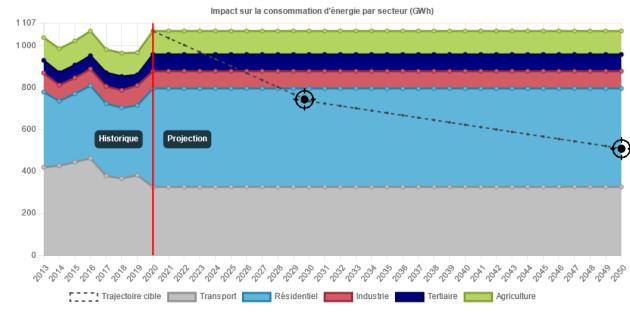
A l'échelle du Pôle territorial (5 EPCI), les cibles sont de :

- -28% en 2030 soit une consommation totale d'énergie de 735 GWh. A la vue des résultats, pour atteindre nos objectifs nous devons réactualiser ce pourcentage à une baisse de -31%.
- -50 % en 2050 soit une consommation totale d'énergie de 510 GWh. Pour atteindre nos objectifs, la réactualisation du pourcentage de baisse est de -52%.

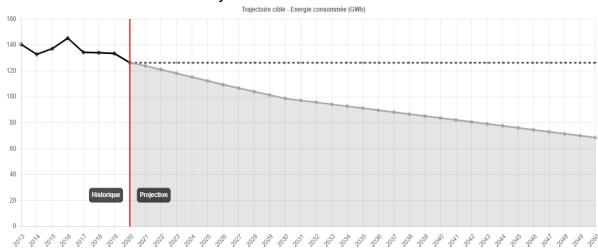
Rapportées à l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, les cibles sont de

- -28% en 2030 soit une consommation totale d'énergie de 98,77 GWh. A la vue des résultats, pour atteindre nos objectifs il faut encore réduire les consommation de 20,16%.
- -50% en 2050 soit une consommation totale d'énergie de 68,59 GWh. A la vue des résultats, pour atteindre nos objectifs il faut encore réduire les consommation de 42,16%.

Trajectoire 2050 – PETR



Trajectoire 2050 - CCMAV





3.2 La production d'énergie renouvelable

Analyse de l'évolution par typologie d'énergie produite

A l'échelle du PETR, les consommations d'énergie s'élèvent à :

- 233,45 GWh en 2015
- 302,42 GWh en 2020

Soit une augmentation de + 29 % entre 2015 et 2020, notamment sur le solaire photovoltaïque (production x7 depuis 2013).

A l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, les consommations d'énergie s'élèvent à :

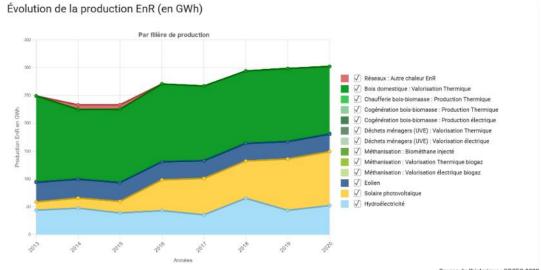
- 34,81 GWh en 2015
- 43 GWh en 2020

Soit une augmentation de + 23,6 % entre 2015 et 2020. la tendance est globalement à une augmentation constante de la production d'énergie renouvelable depuis 20217.

La production d'énergie solaire photovoltaïque (+169% ente 2015 et 2020) semble devenir une tendance lourde sur le territoire : un nombre très important de demande d'autorisations d'urbanisme est déposé sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois. Ce phénomène prend de l'ampleur depuis la possibilité de produire pour de l'auto-consommation.

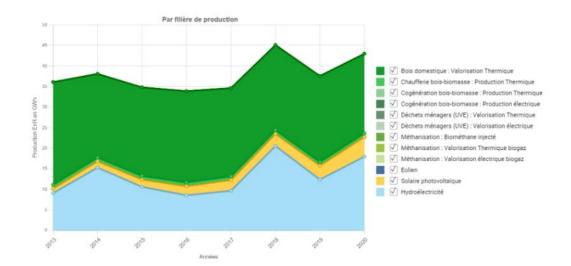
Il convient de noter la grande variabilité de la production hydroélectrique qui, selon les années, impacte le niveau de production d'énergie renouvelable du territoire.

Production d'EnR – PETR



Source de l'historique : ORCEO 2022

Production d'EnR – CCMAV





Point d'étape de la trajectoire TEPOS pour la production d'énergie renouvelable

A l'échelle du Pôle territorial (5 EPCI), les cibles sont de :

- x3 en 2030 soit 700 GWh d'EnR produits.
- x6 en 2050 soit 1400 GWh d'EnR produits

Actuellement le territoire est engagé sur une trajectoire de x1,3. D'importants efforts sont à produire pour atteindre ces objectifs.

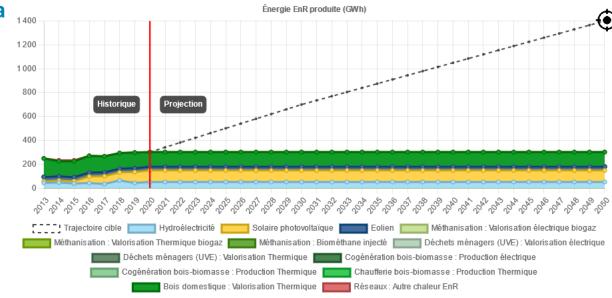
Cependant des projets sont en cours d'instruction ou en phase d'autorisation (éolien, solaire photovoltaïque au sol) pour environ une puissance de 76 MW (hors méthanisation).

Rapportées à l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, les cibles sont de :

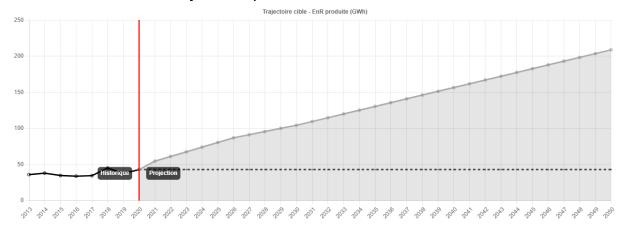
- 104,43 GWh en 2030
- 208,86 GWh en 2050

Soit une trajectoire actuelle de x1,24.

Trajectoire production d'EnR – PETR



Trajectoire production d'EnR – CCMAV



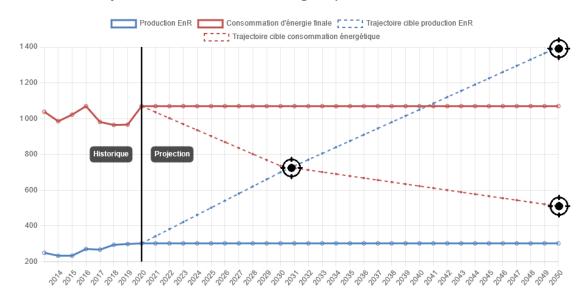


Point d'étape de la trajectoire TEPOS - Analyse globale

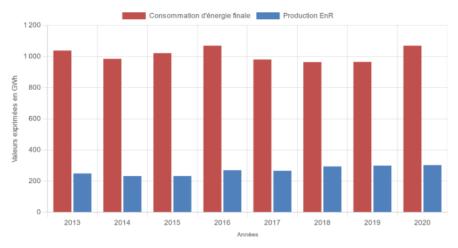
En 2020, le territoire du PETR (5 EPCI) couvre **28%** de ses besoins d'énergie via des EnR, contre 23% en 2015.

En 2020, le territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois couvre **34%** de ses besoins d'énergie via des EnR, contre 25,4% en 2015.

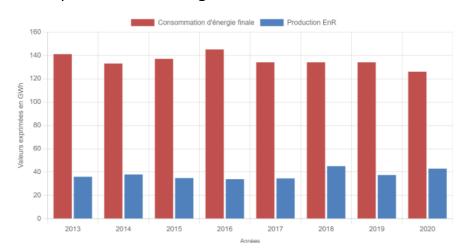
Trajectoire autonomie énergétique 2030 / TEPOS – PETR



Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale – PETR



Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale – CCMAV





3.3 Les émissions de gaz à effet de serre

Analyse globale

A l'échelle du PETR, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à :

- 585,67 ktCO2Eq en 2015, soit 10,17 teqCO2 / habitant
- 558,42 ktCO2Eq en 2020, soit 9,7 teqCO2 / habitant (moyenne française)

Soit une diminution de -4,65 % entre 2015 et 2020. Sur la période tous les secteurs sont stables ou légèrement en baisse, sauf le secteur résidentiel (qui émet presque deux fois plus de GES).

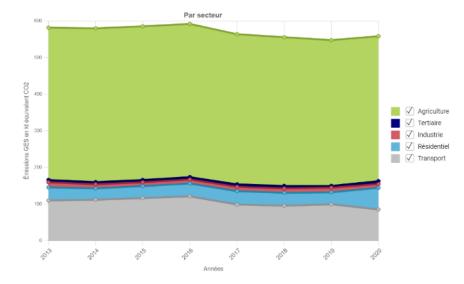
A l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à :

- 113,36 ktCO2Eq en 2015, soit 17,64 teqCO2 / habitant
- 105,41 ktCO2Eq en 2020, soit 16,4 teqCO2 / habitant

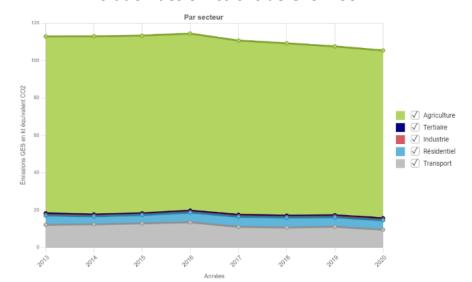
Soit une diminution de -7,01 % entre 2015 et 2020. Sur la période tous les secteurs sont stables ou légèrement en baisse (agriculture : -5%, transport : -23%, à corréler avec les effets de la crise sanitaire sur la réduction des déplacements).

Le secteur agricole est le principal secteur émetteur de GES, représentant plus de 85% des émissions en 2020. Toutefois, une diminution de 5 ktCO2Eq des émission est observée sur la période, soit -5,56%.

Evolution des émissions de GES – PETR



Evolution des émissions de GES – CCMAV



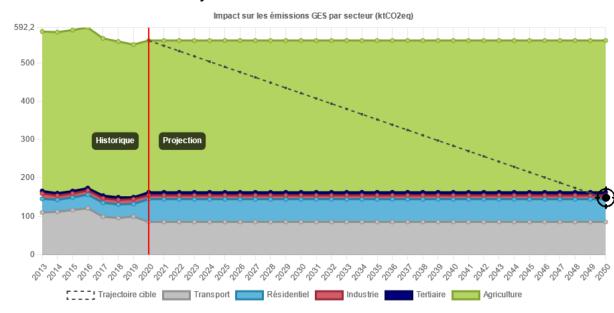


Trajectoire

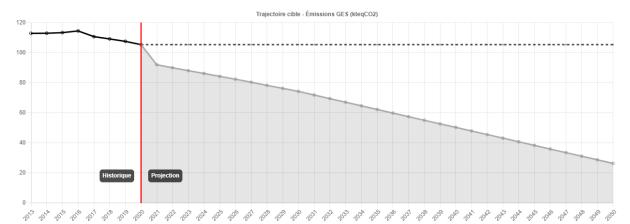
A l'échelle du PETR, l'objectif est de réduire de -75 % les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre 146,41 ktCO2Eq.

Rapporté à l'échelle de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, l'objectif est d'atteindre 28,34 ktCO2Eq.

Trajectoire émissions de GES – PETR



Trajectoire émissions de GES – CCMAV





4. Pistes de progrès

Copyright - Sylvain Pongi

4.1 Les pistes de progrès et orientations du PCAET de la CCMAV

AXE 1 – Gouvernance : Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité : le rendre plus opérationnel

- Renforcer la coopération sur des projets transversaux avec les 5 communautés de communes du Pôle
- Poursuivre le travail engagé avec le pôle territorial sur le management de la coopération, avec notamment des formations à destinations des DGS, des responsables de services et managers.
- Mettre en place un tableau de bord pour assurer un suivi plus régulier de l'avancement des actions
- Analyser l'impact des actions
- Disposer de données macro régulières pour analyser les évolutions en matière de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de réduction des GES
- Mettre en place un plan intercommunal de sauvegarde en travaillant des mutualisations à l'échelle du PETR



AXE 2 – S'inscrire dans une démarche TEPOS

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement en faveur de la rénovation de l'habitat
 - Réaliser une photographie aérienne thermique sur le territoire intercommunal afin de sensibiliser le grand publics aux déperditions d'énergie par les toitures
 - Renouveler les opérations « Nuits de la thermographie » pour sensibiliser aux déperditions d'énergie des logements
 - Maintenir un accompagnement de proximité renforcé pour accompagner les demandeurs dans leur projet de rénovation de leur logement
- Accompagner l'intensification de la production d'énergie renouvelable
 - Favoriser l'autoconsommation
 - Prioriser le développement du photovoltaïque sur les bâtiments plutôt qu'au sol
 - Communiquer sur le photovoltaïque, notamment par le biais des bulletins municipaux : cadastre solaire, permanence du SDET pour éviter les arnaques
 - Favoriser l'émergence de projets citoyens
 - Accompagner l'émergence de projets de méthanisation agricole
 - Accompagner la mise en place d'une filière « pellets »
- Intensifier les actions sur le patrimoine public
 - Équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques par le biais d'un marché groupé
 - Éclairage public : passer aux LED
- Poursuivre les actions engagées en matière de mobilité
 - Poursuivre le projet de refonte du service de transport à la demande
 - Développer le covoiturage
 - Étudier l'opportunité de création de bandes cyclables sur les ZA et la voirie intercommunale
 - Mettre en place des équipements pour favoriser l'usage du vélo (arceaux...)



Axe 3 – Accompagner la transition agricole et alimentaire de notre territoire

- Poursuivre les actions de préservation de la biodiversité
 - Mettre en place des atlas communaux de la biodiversité, en lien avec les écoles, les RER et le réseau « nature école »
- Mettre en œuvre une stratégie d'évolution et d'adaptation de l'agriculture, 1^{er} secteur émetteur de GES du territoire
 - Identifier des actions bénéfiques pour limiter la production de GES et la consommation d'énergie de ce secteur d'activité
 - Engager une collaboration avec la chambre d'agriculture
 - Travailler sur la plantation de haies et le maintien de la matière organique dans les sols
 - Travailler sur les méthodes culturales
 - Travailler sur l'évolution du matériel agricole avec les CUMA en lien avec les changements de pratiques et la réduction des consommations d'énergie (programme France 2030 avec SMBVTAv et PETR)
- Elaborer une stratégie et un programme d'actions autour de la thématique de l'eau
 - Identifier les actions à conduire afin de mieux gérer la ressource en eau potable
 - Faire un diagnostic des réseaux d'eau potable pour réduire les fuites
 - Garantir la sécurité de la ressource en eau potable par une interconnexion des syndicats
 - Travailler sur la récupération des eaux de pluie dans le résidentiel et sur les bâtiments publics
 - Étudier l'opportunité de créer des retenues collinaires
 - Préserver les zones humides, en lien avec l'activité agricole
 - Mettre en place une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie
- Valoriser les aménités liées à la capacité du territoire à stocker du carbone (puit de carbone)



4.2 Synthèse des points communs à l'échelle des 5 PCAETs : des coopérations possibles

L'ensemble de cette partie du rapport est tirée du compterendu du deuxième Comité de Pilotage qui a eu lieu le 13 juin 2023.

Lors de ce temps, il s'agissait pour chaque intercommunalité de présenter les orientations / pistes de travail définies à ce jour selon les axes du plan climat (gouvernance, TEPOS, Agricole/alimentaire) et des éventuels besoins en termes de moyens/outils.

En séance, lors de chaque présentation, nous avons capitalisé au fil de l'eau sur l'outil « Miro » les idées exprimées afin de révéler là où il y a des points communs pouvant donner lieu à des pistes de travail communes et des coopérations.

Voici ci-dessous une synthèse de ce travail (par axe du PCAET) où chaque CC est représenté par une couleur de « post-it ».





Axe 1 - Gouvernance et organisation

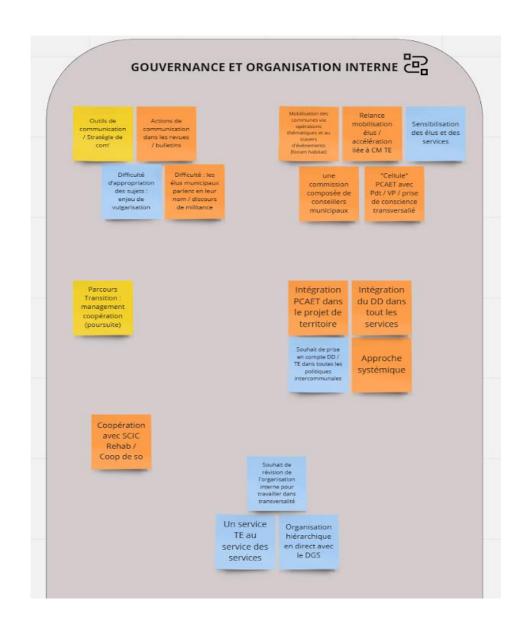
Les idées communes

 Une réaffirmation de positionner et d'intégrer plus fortement le PCAET / Développement durable de façon transversale dans une logique d'approche systémique de la transition écologique (dans les politiques intercommunales, dans le projet de territoire, dans les services,...). Cela se traduit y compris en termes d'organisation interne avec des réflexions en cours pour mieux travailler en transversalité.

Lien à faire / piste commune possible : suite au parcours de la Fabrique des transitions, un projet de formation collective des managers et responsables de services sur ces questions de coopération et d'approche systémique/transversalité est en cours de montage (avec CNFPT).

- Une mobilisation et un travail de sensibilisation des élus à amplifier
- Un enjeu autour des questions de « communication » :
 - Difficultés d'appropriation des élus sur les questions climat-transition écologique avec un besoin de vulgarisation et une attention à porter sur le discours et le vocabulaire employés.
 - Actions de communication en tant que telles : stratégie de communication à renforcer/créer, mobilisation des outils existants (bulletins intercommunaux, etc.) en faveur du climat/PCAET.

Lien à faire / piste commune possible : un espace d'échanges a été créé à l'échelle PETR entre chargés de communication des intercommunalités et la question de la transition écologique a été abordée comme pouvant faire l'objet de travail commun. => Mobiliser ce collectif en lien avec le PCAET





Axe 2 - Territoire à énergie positive (TEPOS)

Les idées communes

- Rénovation de l'habitat : poursuite des actions engagées de sensibilisation, point d'infos, ... et de l'accompagnement des ménages (dispositifs à identifier ou renforcer)
- La thématique de l'eau est unanimement ressortie des échanges et ce à plusieurs niveaux :
 - Travail autour des eaux pluviales : actions autour des récupérateurs d'eau, schéma réseau d'eaux pluviales...
 - Travail sur la ressource en eau : préservation de la ressource (petit et grand cycle de l'eau), gestion ressource eau potable...
- Mobilité: poursuivre amplifier la mise en œuvre de diverses solutions,
 TAD, Cheminement doux, VAE, covoiturage, bornes électriques ...
- Poursuivre le travail d'exemplarité des collectivités (éclairage, réduction des consommations ...)
- Déchets : poursuite ou engagement d'un travail sur les déchets (prévention et réduction... Lien PLPDMA par exemple)
- Biodiversité: poursuite d'actions type gestion différenciée, plantation de haies émergence d'action type atlas de la biodiversité ou travail sur les zones humides.
- Poursuivre le développement de la production d'ENR
 - Accompagner à la mise place de solutions
 - Enjeu émergent : autoconsommation individuelle et collective





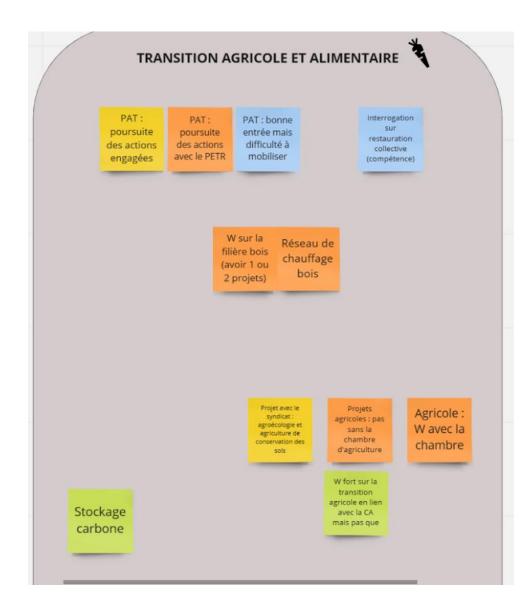
Axe 3 - Transition agricole et alimentaire

Les idées communes

- Sur l'alimentation, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial : poursuite du travail engagé avec le PETR avec un point d'attention sur l'enjeu de mobilisation autour de ce chantier
- Transition agricole: réaffirmation qu'il s'agit d'un enjeu fort pour notre territoire (plus émetteur en GES); des projets à construire avec la Chambre d'agriculture mais pas que (lien avec acteurs / agriculteurs qui ont l'habitude de travailler en coopération - ex: Cuma...).

Lien à faire / piste commune possible : projet porté par le Syndicat Tarn Aval autour de l'agriculture de conservation des sols, en lien avec la chambre, les CCs, le PETR... lauréat de l'appel à projet France 2030 et qui se lance sur le second semestre 2023.

 Autres sujets à discussion autour de la filière bois local et des projets concrets à mener (voir aussi étude en cours sur projet d'unité de granulation bois en lien avec agglo)





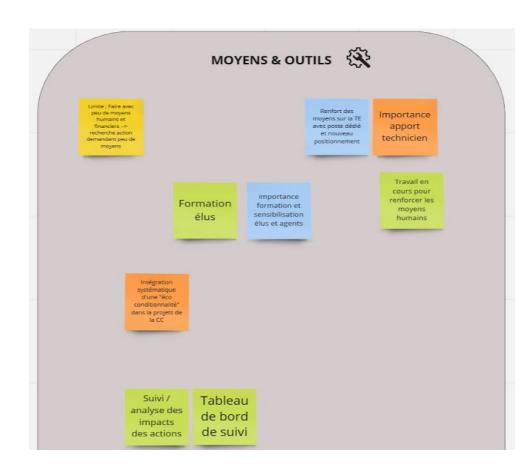
Moyens et outils

Les idées communes

- Ce travail a notamment permis de réaffirmer les besoins et l'importance d'avoir de l'ingénierie sur le sujet pour faire avancer les projets (mais pas toujours la capacité de recruter) : poste dédié et positionnement « stratégique », renforcement des moyens humains...
- Besoin de formation qu'il s'agisse des élus ou des agents plus éloignés du sujet.
- Autres besoins d'outils exprimés (selon situations) : outil de suivi/pilotage, retours et partages d'expériences entre collectivités/élus

Suite à ce partage et mise en évidence des points communs, plusieurs réactions sont exprimées et peuvent nourrir une réflexion sur de potentiels projets communs et/ou construits en coopération (au-delà des projets déjà envisagés et mentionnés ci-dessus):

- Les outils de pilotage et/ou de suivi (du PCAET ou d'autre projet) sont intéressants à partager et à mutualiser afin de se doter de ressources/méthodes communes et aussi de partager les avancées, les difficultés, les besoins... De même pour l'exploration ou l'expérimentation de nouveaux outils (ex : limites planétaires)
- Les temps de formations / sensibilisation peuvent aussi s'envisager de façon collective (cf. formation management coopération, mais aussi fresque du climat...)





- La réponse à certains AAP / opportunités repérées demande de l'ingénierie et pourrait également faire l'objet d'une mutualisation
- De manière générale, l'identification de futurs projets partagés ou communs dépend aussi des moyens que chaque CC peut y accorder. Il pourrait donc être intéressant de faire à intervalles réguliers des points sur l'avancement des PCAETs en bureau PETR (par exemple) afin de voir là où des besoins communs émergent et pourraient donner lieu à des projets en coopération (ex : récupération eau de pluie). Cela en plus du travail collectif mené par les techniciens au sein de l'espace « référents climat ».
- Point d'attention : cibler sur des actions/opérations concrètes et veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans des dispositifs de l'État, Région, Département, Agence de l'eau...

